

Charles-Louis de Haller et sa correspondance

Autor(en): **Vogt, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse**

Band (Jahr): **1 (1907)**

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-119109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHARLES-LOUIS DE HALLER ET SA CORRESPONDANCE

Par Albert VOGT.

(Suite)

Berne, le 12 octobre 1819.

MONSEIGNEUR,

.
. Le gouvernement de Lucerne se trouve dans un cruel embarras depuis la mort du respectable M. Göldlin¹. D'abord, il écrivit une circulaire à tous les cantons du ci-devant diocèse de Constance et même au nôtre, où sonnait à sa manière le tocsin, contre la cour de Rome et ses prétentions, il proposait nettement une ligue pour maintenir et défendre en commun ce qu'il appelle les « droits, libertés, us et coutumes des gouvernements suisses » en matière spirituelle et ecclésiastique. Aujourd'hui, n'ayant pas reçu de réponses conformes à son attente, pas même de nous, il demande au Saint-Père de le réunir de suite à l'Evêché de Bâle tel quel et sans attendre son organisation définitive. Si le Saint-Siège l'accorde, ce dont je ne puis guère douter, cette affaire si malheureusement commencée se débrouillerait elle-

¹ François-Bernard Göldlin de Tieffenau, vicaire général apostolique et prévôt de Beromünster (canton de Lucerne), était né à Lucerne le 4 février 1762. Il mourut à Beromünster le 16 septembre 1819. Orateur de talent, historien érudit, il jouit en son temps d'un assez grand renom. La grande affaire politique et religieuse de cette époque était la question de la séparation de la Suisse d'avec l'ancien diocèse de Constance. Le clergé était très divisé. Les uns, partisans de Wessenberg, n'en voulaient pas; les autres, sous l'influence de Sailer et de son école, appuyés par le nonce en résidence à Lucerne, la désiraient. Göldlin fut avec ces derniers. Nommé, le 10 janvier 1815, vicaire général apostolique, il ne tarda pas à voir d'innombrables difficultés se lever sous ses pas. Le Chapitre de Constance, Dalberg, Wessenberg lui était violemment hostiles. En ces conflits perpétuels, sa santé s'affaiblit. Il mourut avant d'avoir vu l'arrangement qu'il désirait. (Cf. *Lütolf*, *Allg. deutsche Biographie*, IX, p. 334 et seq. Goyau, *L'Allemagne catholique*, I, p. 100-139; 304-309; DÆNDLICKER, *Geschichte der Schweiz*, B. III, p. 545.

même, mais d'une manière bien opposée à l'intention secrète de ses auteurs. Soleure, dont on ne voulait rien, serait nécessairement de ce diocèse et la résidence ne serait point acquise à Lucerne. Ce gouvernement perdrait son influence pernicieuse sur les petits cantons, qui formeraient un diocèse à part, essentiellement catholique, ou seraient réunis à celui de Coire. Dans le diocèse de Bâle, Lucerne n'aura pas la même prééminence ; Soleure pense bien et s'il plaît à Dieu, Berne égarée ne pensera pas toujours mal ; son indifférence même tempèrera la fougue philosophique de Lucerne. Ainsi « l'homme propose, Dieu dispose » et il me semble que le moment est arrivé où, malgré les apparences contraires, malgré les efforts des hommes, tout tourne à l'avantage de la religion et de l'Eglise.

Je prie Votre Excellence de ne point nommer la source d'où ces nouvelles vous viennent et d'agréer les sentiments du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Ch. DE HALLER.

Berne, le 24 octobre 1819.

MONSEIGNEUR,

.
. Personne n'est accouru au tocsin sonné par le comité philosophique de Lucerne. Uri a répondu qu'il ne voyait point ses libertés en danger. Schwyz et Unterwalden ont donné un simple récépissé et déclaré qu'ils porteraient l'affaire à leur Landsrath. Ce gouvernement de Lucerne est d'une inconséquence qui ne se trouve que chez la haine du bien. Le nonce lui ayant observé qu'en réunissant le canton de Lucerne à l'Evêché de Bâle, un coadjuteur devenait indispensable pour ce diocèse agrandi, il envoie de nouveau des courriers extraordinaires, jetant des cris d'alarme, parlant toujours des besoins des fidèles et s'opposant à tous les moyens d'y pourvoir. J'ai lieu d'espérer que la dernière Diète aura ouvert les yeux à plusieurs de nos principaux magistrats sur l'imprudence de cette ligue avec Lucerne, qui ne fut soufflée que par des philosophes.

Je suis étonné que le Saint-Père ait consenti à détacher les communes catholiques de Genève du diocèse de Chambéry pour les réunir à celui de Lausanne, ces séparations ôtant toujours à

l'Eglise son caractère d'universalité et d'immutabilité. Mais il paraît que le roi de Sardaigne n'y a pas vu d'obstacle et que la sagesse du Saint-Père fut déterminée par l'avantage éminent de réunir cette partie à un évêché essentiellement catholique et nommé par le Saint-Siège lui-même¹. Je ne manquerai pas d'informer Votre Excellence de tout ce que j'apprends de Soleure. Les missions y ont fait un effet étonnant surtout à la campagne, ce qui doit donner du courage au bon parti de la ville et affaiblira celui des impies. Je désire de tout mon cœur que vos vœux relatifs à Porrentruy s'accomplissent. Qui sait ce qui arrivera encore, « l'homme propose et Dieu dispose ». Ce serait un nouveau lien entre deux villes que la nature a faites amies et qui n'ont été séparées que par la déplorable révolution du XVI^me siècle, fondement et précurseur de celle du XVIII^me. Ainsi, voyez comme Fribourg s'étant sauvée de la première n'a presque pas souffert de la deuxième. Berne, au contraire, toujours ballotée entre les inclinations de son cœur et de faux principes, quel triste rôle n'a-t-elle pas joué depuis la prétendue Réforme, sans foi certaine, succombant dans toutes les secousses et ne pouvant se relever. Je prie Votre Excellence d'agréer, de nouveau, les hommages du profond respect avec lequel je suis, Monseigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Ch. DE HALLER.

Berne, le 5 novembre 1819.

MONSEIGNEUR,

.....
..... Son Excellence, Monseigneur le Nonce, ne s'étant arrêté qu'un demi-jour et ayant passé la soirée chez M. l'avoyer de Watteville, je n'ai pu le voir qu'un instant après dîner, chez le ministre de France. S'il y a un homme, propre à réussir dans ce pays, il me paraît que c'est lui et il sera fortement appuyé par les royalistes. Que Dieu veuille tourner aussi le cœur du roi! Je n'ai pas vu MM. Schmidtmeyer et de Roches, de Genève²; ils se sont adressés à d'autres pour avoir

¹ Cf. à ce sujet, Martin et Fleury, *Histoire de M. Vuvarin*, II, ch. VIII, p. 205 et seq.

² Voir à ce sujet le détail des négociations dans Martin et Fleury, *op. cit.*, ch. VIII, pp. 220 et seq. Ces deux magistrats étaient alors conseillers d'Etat de Genève et représentants du canton auprès du gouvernement de Lucerne.

des conseils de vive voix ; mais ils ont écrit une lettre au Conseil pour connaître nos rapports avec l'Autorité épiscopale. La réponse fut décrétee à peu près, d'après mon avis : Que nous n'avions nous-même aucune convention faite et détaillée ; mais que dans la pratique, il ne s'était présentée aucune difficulté ; qu'il nous semblait qu'en principe général, il fallait regarder l'Eglise catholique comme une société séparée du gouvernement ; qu'elle devait être laissée libre, tant qu'elle ne blessait pas les droits de l'Etat ; et que pour les détails, le mieux serait de suivre exactement les conditions fixées par le Congrès de Vienne, où la règle se trouvait à peu près toute tracée. C'était du moins le sens de la réponse ; j'ignore maintenant comment cela fut rédigé.

Je serais infiniment curieux de connaître le mémoire du curé de Genève, dont Votre Excellence me parle ; je ne le montrerai ni n'en parlerai à personne ; mais il me serait utile de connaître les faits, afin de répondre, au besoin, aux préventions toujours renouvelées contre M. Vuarin et de préparer les esprits à la vérité, du moins en conversation particulière, ce qui fait souvent plus d'effet que dans les délibérations publiques.

Je suis, avec les sentiments les plus respectueux, Monseigneur, de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur,

Ch. DE HALLER.

Berne, le 26 décembre 1819.

MONSEIGNEUR,

Ce n'est qu'hier, jour de Noël, que M. l'abbé Bertschy m'a remis la lettre que vous avez daigné m'écrire le 14 de ce mois, sans quoi j'eusse donné la réponse à M. le conseiller Uffleger que j'ai eu le plaisir de voir ici. Je me conformerai exactement aux directions que Votre Excellence a bien voulu me tracer, et déjà hier, en dînant chez M. d'Olry avec M. l'abbé Bertschy, j'ai eu occasion de lui demander les constitutions synodales pour mon instruction ultérieure. Je ne prévois aucune difficulté pour la profession de foi, et si des explications me semblent nécessaires, je prendrai la liberté de vous écrire ou de venir moi-même à Fribourg à la première occasion. Le seul point qui m'embarrassait encore un peu, c'était, je vous l'avoue, la présence réelle dans l'Eucharistie ; mais depuis que j'ai lu attentivement le livre intitulé « Discus-

sions amicales sur l'Eglise anglicane », et comparé le chapitre VI de l'Evangile de saint Jean avec les paroles de l'Institution et la cérémonie et tradition de toute l'Eglise qui confirment le sens littéral, je me sens ébranlé et soumis, même pour ce point difficile. J'ai appris à revenir successivement de bien des erreurs que je croyais, dans mon orgueil, des vérités inattaquables. Il en sera de même de l'erreur peut-être la plus enracinée. Voyant partout, avec évidence, l'esprit de sainteté et de vérité dans la doctrine et les institutions du Fils de Dieu et de son Eglise, en tout ce qui est à la portée de mon entendement, je dois raisonnablement les croire aussi dans ce qui le surpasse. Et pourquoi, d'ailleurs, ne croirions-nous pas des choses incompréhensibles ; tout ayant cette qualité, tout étant miracle, dans les œuvres visibles et invisibles du Créateur ! Enfin ne faut-il pas des mystères dans une religion véritable pour mettre le dernier sceau à l'humiliation de l'orgueil humain et pour montrer la simplicité de la foi que Jésus-Christ exige avec tant de force et qui ne mériterait plus ce nom sacré, si on ne voulait croire que d'après ses propres yeux ou d'après l'imperfection de ses propres lumières. Quant aux actes qui devront suivre et que j'accomplirai de bien bon cœur et dans toute la pureté de mon âme, je n'ai, pour le moment, de confiance réelle qu'en vous, Monseigneur, principalement, et après vous en M. de Billieux¹, pro-vicaire général à Porrentruy, ecclésiastique dont les lumières et les sentiments profondément religieux, me sont également connus et m'inspirent la plus haute estime. Toutefois, mon cœur me porte vers vous, Monseigneur, mon pasteur ordinaire et légitime et ce ne serait que la prudence qui pourrait m'engager d'aller à Porrentruy, sous prétexte de faire visite à mon cousin le grand baillif, afin que rien ne transpire pour le moment. J'attends sous peu de jours l'arrivée de mon ami intime, le comte Jean de Salis Soglio, qui est dans le même cas que moi, pour prendre une détermination.

Mes sentiments sont assez connus ici à Berne et même de mon épouse ; je n'en fais point de mystère dans mes conversations ; peu à

¹ Aloyse-Joseph-Melchior de Billieux, né à Porrentruy, le 10 décembre 1758, fit ses études à Porrentruy, à Dijon et à Rome. Chanoine de St-Ursanne dès l'année 1779, il occupa ce poste jusqu'à la Révolution. Après la chute de l'évêché de Bâle, devant l'absence de plus en plus longue de l'évêque Mgr de Neveu retiré à Offenbourg, il fut nommé commissaire épiscopal et provicaire général pour le Jura en 1815. Il mourut le 27 juin 1830. (Bernische Biographien, I, p. 494 ; VAUTREY, *Histoire des évêques de Bâle*, II, p. 519-520.)

peu on s'y habitue ; l'apparition de mon 4^{me} volume causera moins de surprise et, tôt ou tard, la déclaration publique n'étonnera plus personne.

Je lis avec douleur, dans les Gazettes, que le célèbre comte de Stolberg ¹ est mort. L'automne dernier, il m'avait adressé encore ses trois fils avec la lettre la plus affectueuse, sans qu'il se doutât seulement de mes dispositions ; que je serais heureux si Dieu me faisait la grâce de le remplacer, quoique imparfaitement, dans les services qu'il a rendus à la religion.

Je me recommande de nouveau, Monseigneur, à votre bénédiction épiscopale et suis, avec un profond respect, de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

DE HALLER.

Berne, le 8 décembre 1819.

MONSEIGNEUR,

Empêché, dimanche passé, de vous écrire, par une visite importune, qui est venue m'interrompre, j'ai à répondre aujourd'hui à deux de vos lettres ; l'une du 19 novembre me renvoyant deux cahiers de mon manuscrit ; l'autre, plus importante, du 3 décembre, qui me fut apportée par M. d'Olry. Le suffrage d'une autorité telle que la vôtre, Monseigneur, en faveur de mes faibles travaux, est bien tranquillisant pour moi, car j'eus été inconsolable si des erreurs importantes s'étaient glissées dans un ouvrage de cette nature qui sera principalement lu par les hautes classes de la société. Le mal une fois fait par les fausses doctrines, n'est plus à réparer et c'est pour cela que tout honnête écrivain doit être effrayé de la responsabilité dont il se charge, bienheureux d'avoir une autorité sûre qui le guide dans la voie de la vérité. Je n'ai donc pas besoin d'assurer Votre Excellence que toutes les observations qu'elle daigne me faire, sont reçues non seulement avec respect et soumission, mais encore avec mon assentiment complet et une vive reconnaissance.

¹ Frédéric Léopold, comte de Stolberg, né à Bramstadt, le 7 novembre 1750, mort à Sondermühlen, le 5 décembre 1819, écrivain et penseur de grand talent ; sa conversion, en 1800, fit sensation et provoqua plusieurs retours. (Cf. Janssen, *Friedrich Leopold, Graf zu Stolberg et Goyau, Allemagne religieuse. Le catholicisme*, I, p. 174 et seq.)

J'ai bien des remerciements à vous faire, Monseigneur, des pièces que vous m'avez communiquées sur la conduite des Messieurs de Genève envers les ressortissants catholiques. Je les ai lues avec attention ; j'en ai pris des notes et même fait copier le mémoire principal pour m'en servir en temps et lieu lorsque les Genevois demanderont ou nos conseils ou notre assistance. L'esprit turbulent, inquiet et tracassier de Calvin domine encore chez eux ; l'héritage qu'ils ont recueilli de la prétendue Réforme, ce sont des dissensions éternelles, l'idolâtrie de l'argent qui ne les rend point heureux et cet orgueil de l'esprit qui les jette dans tous les travers imaginables. Mais le Seigneur saura tourner tout cela à sa gloire. Votre esprit de charité et votre prudence, Monseigneur, vaincront peut-être jusqu'aux préventions de ces impies même. Au reste, je vous demande humblement pardon, d'avoir si longtemps gardé le paquet. Je n'ai pu comprendre le passage de votre lettre qui me charge de le faire parvenir conformément à sa date, n'ayant point vu d'adresse sur la lettre écrite de la main de Votre Excellence. M. Olry m'en a donné l'explication et je transmets aujourd'hui ce paquet à M. le Grand Prévôt Glutz, à Soleure ¹.

La Providence semble vouloir débrouiller le chaos de Lucerne, dans lequel ce gouvernement a voulu nous entraîner. Nous avons eu l'autre jour ici, M. le conseiller Edouard Pfyffer, envoyé par son gouvernement pour une conférence commune au sujet de la dernière réponse du cardinal Consalvi. Elle était si puissante en raison, que les deux gouvernements n'ont pu s'empêcher de reconnaître leurs torts. Ils consentent à la nomination libre de l'évêque par le Chapitre, au procès informatif à faire par le Nonce et nous abandonnons à l'évêque la nomination du chanoine bernois sous la condition tacite de ne choisir que des sujets agréables au gouvernement.

Seulement, Lucerne insiste encore pour nommer tous les chanoines lucernois directement.

De cette manière, tout paraissait terminé pour le moment ; mais divers membres du Conseil secret ont observé avec moi, que la demande de Lucerne d'être réuni à l'évêché de Bâle tel quel, demande qui avait

¹ Victor-Antoine-François de Glutz, coadjuteur de Mgr de Neveu qui résidait à Offenbourg, où il mourut le 23 août 1828, était prévôt de la collégiale de Soleure. Préconisé par Pie VII évêque de Chersonèse, il fut sacré à St-Urbin le 27 août 1820 par le nonce. Il mourut le 9 octobre 1824 (Vautrey, II, p. 521-522). Cf. pour les affaires de Genève, Martin et Fleury. *Vie de M. Vuarin*, II, p. 226.

croisé la réponse du cardinal Consalvi sur une note précédente, changeait totalement la position de cette affaire et qu'il fallait nécessairement en attendre le résultat ; que si elle était accordée, Soleure et Frickthal se trouveraient de droit et de fait dans le diocèse et qu'il faudrait en venir à d'autres arrangements ; que si elle était refusée, Lucerne restait sous l'administration de Coire et que notre convention tombait dans l'une et l'autre hypothèse. Cette observation a frappé.

Les propositions de M. Pfyffer furent beaucoup plus modérées qu'autrefois et, dans ses entretiens particuliers, il n'a pas dissimulé que le projet suivi jusqu'à ce jour pourrait fort bien être refusé par le Grand Conseil comme trop dispendieux, que l'isolement actuel de Lucerne ne pouvait pas durer, que le temps amenait d'autres idées et qu'on ne serait même pas éloigné d'abandonner la résidence à Soleure.

D'un autre côté, j'ai vu avec une surprise bien agréable que M. l'avoyer de Watteville qui avait embrassé avec tant de chaleur le projet précédent, parla, dans la même séance, dans un sens tout opposé, ce que j'attribue partie aux conversations particulières de Monseigneur le Nonce, à son passage par Berne, partie aux rapports qui lui sont arrivés de la Diète, partie à l'opposition qu'il redoute dans le Conseil secret lui-même, opposition fortifiée par le membre qui a remplacé M. Hirschberger.

Si Lucerne est agrégé au diocèse actuel de Bâle, tout me paraît arrangé. Les petits cantons sont affranchis de son influence et lui-même ne jouera plus qu'un second rôle ; son Wessenbergianisme sera tempéré ou neutralisé par les chanoines soleurois et par ceux de Porrentruy.

Quoique la prudence me manque à moi-même et soit de toutes les bonnes qualités, celle que je possède le moins, je ne pense pas, Monseigneur, que vous ayez quelque chose à craindre en écartant M. Dolder sous un bon prétexte ; mais il me semble de la plus haute importance qu'il soit remplacé le plus tôt possible. Ce n'est point l'homme qu'il faut dans un point aussi important que Berne et dans la disposition actuelle des esprits. Nous avons besoin d'un ecclésiastique distingué, propre à entretenir et à fortifier l'estime qui règne au fond du cœur de beaucoup de protestants pour l'Église catholique, dont la piété, la charité, le zèle et l'union leur servent d'exemple et soit un contraste perpétuel avec la discorde, l'indifférence et le froid glacial de nos prédicants et même avec les diverses sectes qui s'élèvent parmi nous, sectes dont chacune abandonne le protestantisme à sa manière et où il ne serait pas impossible de faire entrevoir le seul port de salut soit à leurs partisans qui recherchent une communauté des sacrements, etc., soit

à leurs adversaires qui commencent à reconnaître le besoin d'une autorité.

Que de grâces n'ai-je pas à vous rendre, Monseigneur, pour votre consolante et affectueuse lettre du 3 novembre ; je n'ai pu retenir mes larmes en la lisant, même devant M. d'Olry. Moi aussi, je m'applaudis de la résolution que j'ai prise. Elle n'était point précipitée et déjà je me sens plus calme depuis cette époque ; ma conscience me rend le témoignage que c'est la foi toute pure qui l'a produite et non un motif humain quelconque.

Dieu seul m'a conduit sur la véritable voie et cela d'une manière presque miraculeuse que peut-être, je publierai un jour. Son ineffable bonté amènera aussi le moment propice où je pourrai déclarer publiquement ce que je suis et ce que je crois. S'il lui plaît d'avancer mes vœux, elle fera insensiblement la même grâce à ma femme et à mes enfants dont le cœur est bien disposé.

En attendant, je recevrai avec respect, soumission et docilité, les instructions et directions qu'il plaira à l'autorité légitime de me donner et en me recommandant, Monseigneur, à votre bénédiction épiscopale, je suis déjà dans mon esprit et dans le fond de mon cœur, avec la plus respectueuse reconnaissance,

Votre très obéissant fils en Jésus-Christ et votre fidèle brebis,

DE HALLER.

